

CONCOURS PHOTO

Au-delà des travaux :
partagez votre vision unique !

ARTICLE 1 - ORGANISATION DU CONCOURS

Le concours photo "Au-delà des travaux : partagez votre vision unique !" est organisé par l'UFR de Mathématique et d'Informatique de Strasbourg, ci-après dénommé "l'organisateur".

Le concours est ouvert à toute la communauté de l'UFR.

ARTICLE 2 - THÈME

Le thème du concours est "Au-delà des travaux : partagez votre vision unique !".

Les participants sont invités à proposer une photo qui reflète leur vision unique de leur environnement et de leur quotidien à l'UFR **au-delà des travaux**. La photographie doit être prise à l'UFR. L'endroit représenté par la photographie doit être accessible à tous les membres de l'UFR sans l'utilisation d'un badge spécifique.

ARTICLE 3 - CATÉGORIES

Le concours photo est composé de 3 catégories :

Catégorie A : Uniquement réservée aux étudiants de l'UFR

Catégorie B : Réservée aux Enseignants-Chercheurs appartenant à l'UFR

Catégorie C : Réservée au personnel administratif et technique de l'UFR

ARTICLE 4 - MODALITÉS DE PARTICIPATION

La participation est gratuite et ouverte à toute personne appartenant à la communauté de l'UFR de Mathématique et d'Informatique de Strasbourg.

Chaque participant peut proposer une seule photo en couleur ou en noir et blanc en format numérique et doit l'envoyer par email à l'adresse suivante : **mai-concours-photos@unistra.fr** en précisant son nom, son prénom et son statut (étudiant, enseignant, personnel BIATSS).

ARTICLE 5 - CONTRAINTES TECHNIQUES ET DIRECTIVES NUMÉRIQUES

- La photographie devra être envoyée au format « JPEG » ou « PNG » en pièce jointe d'un mail à **mai-concours-photos@unistra.fr** en utilisant votre **adresse unistra**.

- La taille de la photo devra être d'au moins 3000 pixels pour le côté le plus long de la photo.

- Tous les formats (horizontal, vertical, carré ou panoramique) sont acceptés.

CONCOURS PHOTO

ARTICLE 6 - CALENDRIER DE L'ÉVÈNEMENT

11 Avril : Lancement du concours

7 Mai 00h00 : Date limite d'envoi et fin

16 mai : Réunion du Jury

19 mai : Annonce des résultats

23 mai : Remise des prix lors de la journée des licences 2023

Journées nationales de l'architecture 2023 : Exposition d'une sélection de clichés

ARTICLE 7 - JURY

Les membres de l'organisation du concours et les membres du jury ne peuvent participer au concours.

Chaque catégorie sera représentée par 4 membres.

Représentant les étudiants : BALLEVRE Jeanne et MAETZ Thomas représentant l'ADEM et CLAVEL Julien et WEBER Théo représentant l'AIUS.

Représentant les enseignants : DELZANT Thomas représentant les enseignants en mathématiques et CATELOIN Stéphane représentant les enseignants en informatique.

Représentant le personnel BIATSS de l'UFR : Madame Myriam Pépino : Seule et unique relieuse d'art de l'université, Madame Sandrine Cerdan : secrétaire de direction de l'UFR de Mathématique et d'Informatique, Laurianne Bauer et Emina Boric, chargée de communication et apprentie chargée de communication à l'UFR.

Le jury sera également composé **d'invités experts** : Madame Catherine Schroder, photographe au service de la communication et responsable de la photothèque de l'Université de Strasbourg et Monsieur Marc Levy, agent retraité de l'université de Strasbourg et photographe amateur.

ARTICLE 8 - QUOTITÉ DE PARTICIPATION MINIMALE

Une catégorie est éligible quand elle reçoit au minimum deux participations sans quoi elle sera automatiquement supprimé.

ARTICLE 9 - CRITÈRES DE SÉLECTION

Les critères de sélection pris en compte par le jury seront l'originalité, la créativité, la qualité technique et la pertinence par rapport au thème du concours.

ARTICLE 10 - ANNONCE DES RÉSULTATS

Les résultats seront annoncés sur le site internet de l'UFR de Mathématique et d'Informatique de Strasbourg et sur les réseaux sociaux de l'UFR le 19 mai 2023.

Les gagnants seront également informés par email.

CONCOURS PHOTO

ARTICLE 11 - PRIX

Un pack composé d'un appareil photo instantané **Fujifilm Instax Square SQ1**, **une housse de protection et un pack film Square 10 vues d'une valeur de 149,99€**, sera offert aux trois gagnants sélectionnés par le jury dans chaque catégorie.

ARTICLE 12 - DROITS D'AUTEUR ET CESSION DE DROITS

Chaque participant garantit être l'auteur de la photo proposée et respecter les droits liés aux droits d'auteur et à la propriété intellectuelle.

Chaque participant accepte que sa photo soit utilisée par l'UFR de Mathématique et d'Informatique de Strasbourg à des fins de communication ou de promotion de l'UFR et de l'événement. Les participants cèdent ainsi gratuitement à l'UFR de Mathématique et d'Informatique de Strasbourg les droits d'utilisation de leur photo pour une durée illimitée.

ARTICLE 13 - INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Les informations nominatives communiquées par les participants sont indispensables au traitement des participations par l'organisateur. Ces informations ne feront l'objet d'aucune communication ou cession à des tiers. Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification ou de retrait des informations les concernant à l'adresse suivante : **mai-concours-photos@unistra.fr**.

Les données personnelles seront traitées au règlement général sur la protection des données (RGPD).

ARTICLE 14 - MODIFICATION DU RÈGLEMENT

L'organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement en cas de nécessité.

ARTICLE 15 - ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation au concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité.